



IMERYS

Commune de PLOEMEUR (56)
Carrière de Kergantic – Lanvrian – Lopeheur

PJ n°47

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES



IMERYS CERAMICS FRANCE – Kaolins de Bretagne – 56276 PLOEMEUR

Novembre 2021 / Dossier E_05-56-6024



TABLE DES MATIERES

<u>1. CAPACITES TECHNIQUES</u>	<u>3</u>
1.1. HISTOIRE DU GROUPE IMERYS	3
1.2. DES ENGAGEMENTS QUALITE-SECURITE-ENVIRONNEMENT	6
1.3. LES KAOLINS DE BRETAGNE – HISTORIQUE DE LA CARRIERE DE PLOEMEUR	7
<u>2. CAPACITES FINANCIERES</u>	<u>8</u>

ANNEXES

Annexe 1 : Attestations ISO 9001, ISO 14 001, Charte RSE	10
Annexe 2 : Politique SQE des Kaolins de Bretagne (février 2021)	11
Annexe 3 : Liasses fiscales 2018-2019-2020	12

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :Les forces du groupe IMERYS (IMERYS)	6
Figure 2 : Vues aériennes du site de Kergantic en 1953 (gauche) et de Lanvrian avec la future plage des Kaolins en 1958 (droite) (GEOPORTAIL)	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Chiffre d'affaires de la société sur les trois dernières années (IMERYS)	8
--	---

1. CAPACITES TECHNIQUES

1.1. HISTOIRE DU GROUPE IMERYS

Grâce à une dynamique d'acquisitions et des efforts de croissance interne, IMERYS, qui est devenu le leader mondial des spécialités minérales, a capitalisé sur une longue expérience industrielle.

Le Groupe puise ses origines dans les métiers de la mine et de la métallurgie. A sa création, en avril 1880, et pour près d'un siècle, le cœur de son activité repose sur deux métiers complémentaires : l'extraction et la transformation de métaux non ferreux.

Les années 1970 marquent un premier tournant décisif. Une holding fédère les sociétés sous le nom d'Imetal. Le Groupe se diversifie et étend son activité.

- Au début des années 1970, le Groupe, fédéré sous le nom d'Imetal, procède au rachat de la société Huguenot Fenal (France) faisant ainsi son entrée sur le marché de la tuile en terre cuite, puis à celui de Copperweld (États-Unis) société spécialisée dans la production d'acier et la transformation des métaux.
- En 1985, l'acquisition de Damrec (France) représente le premier investissement significatif dans les minéraux réfractaires et céramiques. Le Groupe se structure ensuite en trois pôles d'activités, regroupant les Matériaux de Construction, les Minéraux Industriels et la Transformation des Métaux.
- À partir de 1990, l'accent est mis sur le développement des minéraux industriels : le Groupe prend position dans le secteur du kaolin (Dry Branch Kaolin Company, États-Unis), du carbonate de calcium (États-Unis), des minéraux réfractaires (États-Unis), des réfractaires monolithiques (Luxembourg), des argiles (France), des pâtes céramiques (France), du graphite (Canada et Suisse) et des céramiques techniques (France).
- En 1999, le Groupe devient l'un des leaders mondiaux du secteur des pigments blancs avec l'acquisition d'English China Clays Plc (ECC, Royaume-Uni), spécialiste des minéraux industriels. Puis, le Groupe renforce ses ressources en kaolin avec l'acquisition de Rio Capim Caulim S.A. (Brésil) tout en poursuivant l'élargissement de sa base industrielle dans les minéraux réfractaires grâce au rachat de Transtech et Napco (États-Unis) et de Rhino Minerals (Afrique du Sud). Imetal change de nom et devient IMERYS. Depuis lors, IMERYS ne cesse de poursuivre son développement en élargissant continuellement sa gamme de produits, en étendant son maillage géographique sur des zones à forte croissance et en pénétrant de nouveaux marchés.
- De 2000 à 2002, de nouveaux minéraux intègrent le portefeuille du Groupe : l'halloysite (Nouvelle-Zélande), des argiles et du feldspath (États-Unis et Mexique). IMERYS étend ses ressources de carbonate en Amérique du Sud (Brésil), en Asie (Malaisie) et en France. Le Groupe prend également le contrôle du premier producteur mondial de corindons (alumine et bauxite fondues) en Autriche, suivi par d'autres acquisitions dans ce domaine en République tchèque, en Allemagne, au Brésil et en Chine. L'acquisition de MRD-ECC (Thaïlande), producteur local de kaolin, permet au Groupe d'accroître sa présence en Asie pour les applications destinées principalement à l'industrie du sanitaire.

- Au début 2005, l'acquisition de Lafarge Refractaires Monolithiques permet au Groupe de devenir le leader européen des réfractaires monolithiques. La fusion avec le groupe Plibrico acquis quelques années auparavant donne naissance à un nouvel ensemble : Calderys. En juillet, IMERYS acquiert le groupe World Minerals (États-Unis), leader mondial des Minéraux pour Filtration, apportant au Groupe de nouveaux minéraux : diatomite et perlite. L'année 2005 s'achève sur l'acquisition de Denain Anzin Minéraux qui apporte au Groupe des gisements de feldspath, du mica, du quartz, et du kaolin en Europe.
- De 2006 à 2008, le Groupe poursuit son développement. Il acquiert ainsi les spécialistes des argiles calcinées, AGS (France) et Vatutinsky (Ukraine), d'importantes réserves de marbre blanc de haute qualité en Malaisie, en Chine, au Vietnam et en Europe et plusieurs carrières de feldspath à travers le monde: Jumbo Mining (Inde), The Feldspar Corporation (États-Unis) ainsi qu'en Turquie. L'acquisition de ACE, leader indien des réfractaires monolithiques, confère à Calderys une nouvelle dimension, renforcée par B&B (Afrique du Sud) et Svenska SilikaVerken AB (Suède). IMERYS ajoute à son portefeuille le zircon fondu, minéral destiné aux marchés des réfractaires, des céramiques techniques et de l'automobile. Grâce aux acquisitions successives d'UCM Group Plc (Royaume-Uni) et d'Astron China, le Groupe devient le leader mondial sur ce marché. Les activités de perlite sont également renforcées en Amérique du Sud avec l'acquisition de la société Perfiltra (Argentine). Les acquisitions de Kings Mountain Minerals, Inc. (Caroline du Nord, États-Unis) et Suzorite Mining, Inc. (Québec, Canada) complètent le portefeuille de minéraux du Groupe avec un mica de haute qualité.
- En 2010, la mise en service d'une nouvelle usine permet d'augmenter les capacités de production d'andalousite en Chine et l'acquisition de Pará Pigmentos S.A. accroît les ressources de kaolin du Groupe au Brésil.
- En 2011, IMERYS acquiert le groupe Talc de Luzenac et devient le leader mondial de la transformation du talc. Le Groupe s'associe également avec le groupe norvégien Norsk Mineral AS pour constituer la joint-venture The Quartz Corp SAS, permettant ainsi d'accompagner la demande croissante de quartz de haute pureté destiné aux segments des semi-conducteurs et de l'industrie photovoltaïque. La même année, le Groupe étend la capacité de production de son usine de carbonates de calcium en Malaisie, et, pour répondre à la demande de son principal client, augmente la capacité de l'usine de Miyagi au Japon, reconstruite après le tsunami.
- En 2012, le Groupe renforce ses activités au Brésil avec l'acquisition de la société Itatex, élargissant son offre de produits destinés aux marchés des peintures, des polymères et des caoutchoucs et, d'un gisement de bauxite réfractaire auprès du groupe Vale.
- En 2013, plusieurs acquisitions sont réalisées dans les différentes activités du Groupe : PyraMax Ceramics, LLC. (États-Unis) et son usine de fabrication de proppants céramiques, Goonvean (Royaume-Uni) et ses réserves de kaolin en Cornouailles, et Ceraminas (Thailand) Co. Ltd, producteur local de feldspath. La capacité de l'usine de noir de carbone de Willebroek (Belgique) est également doublée pour répondre à la forte augmentation des besoins dans les segments de l'énergie mobile. La construction du site de production de chaux à Dorésopolis (Brésil) est achevée et l'usine mise en production. Les sociétés Arefcon b.v. (Netherlands), Indoporlen (Indonésie) et Tokai (Japon) intègrent le périmètre de l'activité Réfractaires Monolithiques du Groupe. La cession de l'activité IMERYS Structure (briques de murs et de cloisons, et conduits de fumée) au groupe Bouyer-Leroux (France) est finalisée.

- En 2014, l'acquisition de Termorak (Finlande) permet au Groupe de se renforcer dans la conception et l'installation de matériaux réfractaires pour les secteurs de la pétrochimie et des industries thermiques. Le Groupe étend également sa couverture géographique de carbonate de calcium naturel avec l'intégration de Kinta Powdertec Sdn Bhd (Malaysie). Un centre de R&D appliquée est ouvert au Japon pour accompagner les clients locaux des activités graphite et noir de carbone du Groupe. L'usine de production d'alumine fondue à Bahreïn, dont la construction avait été initiée en 2012, est mise en production. Cette nouvelle installation résulte d'une joint-venture avec le groupe Al Zayani Investments et constitue la première implantation industrielle d'IMERYS au Moyen-Orient, élargissant ainsi son empreinte géographique. Parallèlement, le Groupe cède quatre usines de carbonate de calcium pour papier en Europe et aux États-Unis ainsi qu'une unité de production en Tunisie et le site des Ardoisières d'Angers (France) est définitivement fermé.
- En 2015, IMERYS a clôturé l'acquisition des principales activités de S&B, leader mondial des fondants pour la coulée continue de l'acier, de la wollastonite, des solutions à base de perlite, et leader européen de la bentonite. IMERYS a également acquis la division Carbonate de Calcium Précipité (PCC) de Solvay, leader européen du PCC fin et ultra fin, utilisé comme additif fonctionnel dans les applications de spécialités. Cette acquisition comprend 4 sites en Europe (Allemagne, Autriche, France et Royaume-Uni) et sert principalement les marchés de l'automobile (polymères), de la construction (peintures, enduits, joints) et des biens de consommation courante (hygiène, santé et beauté). L'acquisition de la société Matisco (Profimo), spécialisée dans la fabrication de profilés métalliques, permet au Groupe d'élargir son offre pour le marché de la toiture en France en intégrant une large gamme d'accessoires (profilés pour l'évacuation des eaux pluviales, étanchéité). IMERYS a repris l'activité de kaolin hydraté pour papier (PHK) de BASF aux États-Unis, renforçant ainsi son offre de services pour le marché du papier à travers une optimisation de sa production.
- En 2016, IMERYS a renforcé ses ressources minières de graphite naturel par la création d'une coentreprise en Namibie, et créé FiberLean™ Technologies, pour développer les applications de fibrille de cellulose. Le Groupe a procédé à l'acquisition auprès du groupe Alteo d'une activité d'alumines de spécialités, qui ont été intégrées à la division Minéraux Fondus. Le Groupe a complété son positionnement géographique pour les réfractaires monolithiques en se portant acquéreur de la société SPAR, producteur de réfractaires monolithiques nord-américain, servant principalement les marchés de la pétrochimie, et son offre de services en intégrant la société suédoise Fagersta Eldfasta. IMERYS a également acquis Damolin, producteur danois de solutions minérales à base de bentonite et de moler, un minéral aux propriétés absorbantes pour les huiles et produits chimiques, l'alimentation animale et les litières pour chats.
- En 2017, IMERYS a clôturé l'acquisition de Kerneos, leader mondial des liants de haute performance à base d'aluminates de calcium.

Axé sur ses marchés et la connaissance approfondie de leurs besoins, Imerys met en permanence au point de nouvelles solutions minérales et détient des ressources minières et des actifs industriels de qualité mondiale.



► **Des réserves importantes et de qualité**

Imerys s'appuie sur un patrimoine minier de classe mondiale lorsque l'intégration en amont est identifiée comme essentielle à la qualité des produits et à la pérennité du métier.



► **L'expertise géologique et minière**

Les ressources rares d'Imerys nécessitent une expertise géologique de haut niveau pour les identifier, les sécuriser et les valoriser de façon sûre et profitable dans la durée et en assurer le renouvellement.



► **Un outil industriel optimisé**

Pour adapter ses minéraux à des applications précises, Imerys mobilise des savoir-faire et des processus industriels complexes, souvent exclusifs et constamment optimisés.



► **La proximité avec nos clients**

Partenaire essentiel de la performance de ses clients, Imerys leur apporte des solutions techniques qui améliorent leurs procédés de fabrication, diminuent leurs coûts, renforcent la qualité de leurs produits.

Figure 1 : Les forces du groupe IMERYS (IMERYS)

1.2. DES ENGAGEMENTS QUALITE-SECURITE-ENVIRONNEMENT

IMERYS est engagé dans de nombreuses démarches volontaires : le site est certifié ISO 9001 et ISO 14 001.

De plus, le site a atteint le niveau « exemplarité » dans la démarche charte RSE de l'UNICEM pour la période 2019-2022.

► Annexe 1 : Attestations ISO 9001, ISO 14 001, Charte RSE

Au sein du site, deux personnes sont en charge de l'amélioration des performances industrielles et de l'amélioration continue. De plus IMERYS a mis en œuvre un programme interne d'excellence opérationnelle.

► Annexe 2 : Politique SQE des Kaolins de Bretagne (février 2021)

1.3. LES KAOLINS DE BRETAGNE – HISTORIQUE DE LA CARRIERE DE PLOEMEUR

L'extraction de kaolin sur la commune de Ploemeur est une activité patrimoniale centenaire.

Le gisement a été découvert dans un premier temps sur le site de « Lanvrian » en 1904, puis sur le site de « Kergantic », au Nord du premier, en 1919.



Figure 2 : Vues aériennes du site de Kergantic en 1953 (gauche) et de Lanvrian avec la future plage des Kaolins en 1958 (droite) (GEOPORTAIL)

Les deux sites ont été exploités à ciel ouvert par deux sociétés différentes, les Kaolins du Morbihan et les Kaolins d'Arvor jusqu'en 1999, date de leur fusion pour constituer les Kaolins de Ploemeur.

En 2005, la société Denain-Anzin-Minéraux (DAM), propriétaire des Kaolins de Ploemeur, est rachetée par le groupe IMERYS. Ce dernier crée en 2007 la filiale IMERYS CERAMICS FRANCE, dernier exploitant de kaolin encore en activité sur la commune de Ploemeur.

Initialement, chacune des deux carrières du site, à savoir la carrière de Lanvrian, au Sud, et la carrière de Kergantic, au Nord, disposait d'un arrêté préfectoral spécifique :

- l'Arrêté Préfectoral du 16 mai 1986 pour la carrière de Lanvrian (126,5 ha) ;
- l'Arrêté Préfectoral du 28 juillet 1982 pour la carrière de Kergantic (136,5 ha).

En 2005, la carrière de Kergantic a fait l'objet d'une renonciation partielle sur environ 23,4 ha de terrains situés à l'Est du site pour permettre l'aménagement du Parc d'Activité de Kergantic et d'un camp d'accueil pour les gens du voyage. Cette renonciation partielle a engendré l'isolement de la fosse Nord-Est (dite « carrière de Lopeheur ») de la fosse centrale (carrière de Kergantic).

Le 1^{er} février 2008, la société IMERYS CERAMICS FRANCE a obtenu un nouvel arrêté préfectoral **portant sur l'exploitation des fosses d'extraction de Kergantic, Lanvrian et Lopeheur (KLL), ainsi que sur les deux usines de traitement des matériaux extraits, sur Lanvrian et Kergantic.** L'autorisation obtenue pour 15 années sera échu en février 2023.

2. CAPACITES FINANCIERES

La société IMERYS Ceramics France appartient au groupe IMERYS. Les capacités financières de la société résultent des capacités financières du groupe.

Le chiffre d'affaire du groupe est de 3,8 milliards d'euros en 2020. Les capacités financières de la société ICF issues des 3 derniers bilans financiers sont fournies dans le tableau suivant détaillant les chiffres d'affaires réalisés :

Tableau 1 : **Chiffre d'affaires** de la société sur les trois dernières années (IMERYS)

Année	Chiffre d'affaires (€)
2018	96 523 186 €
2019	88 554 580 €
2020	71 682 778 €

► Annexe 3 : Liasses fiscales 2018, 2019 et 2020

La dernière cotation de la société auprès de la Banque de France est C3+. Ce niveau atteste d'une bonne santé financière et d'une forte capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

Les capacités financières et l'expérience du groupe IMERYS, les moyens techniques dont il dispose et la compétence de son personnel démontrent et justifient les capacités de l'entreprise à conduire des exploitations de carrières.

Ainsi, la IMERYS présente toutes les capacités techniques et financières nécessaires à **l'exploitation de la carrière de** Ploemeur.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
ATTESTATIONS ISO 9001, ISO 14 001,
CHARTRE RSE

Certificat FR15/81841754

Le système de management de

IMERYS CERAMICS FRANCE – KAOLINS DE BRETAGNE

Usine de Lanvrian
56270 PLOEMEUR

Finistère (29530) : Loqueffret
Morbihan (56270) : Kerbrient, Kergantic et Lanvrian
France



a été audité et certifié selon les exigences de

ISO 9001 : 2015

Pour les activités suivantes

Extraction, traitement et vente de kaolins, micas et granulats.
Extraction, treatment and sales of kaolins, micas and aggregates.

Ce certificat est valable du 1 septembre 2021 au 18 mai 2024
et reste valable sous réserve des audits de surveillance satisfaisants
Version 8.

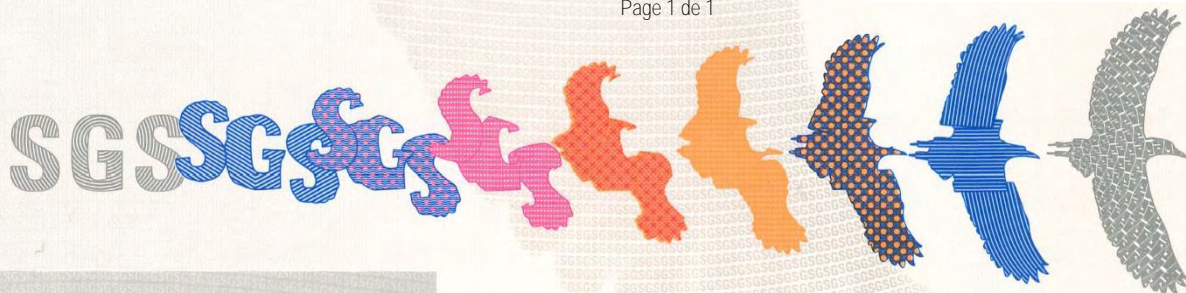
Autorisé par

SGS ICS

29, avenue Aristide Briand 94111 Arcueil Cedex France
t +33 (0)1 41 24 87 75 f +33 (0)1 73 01 71 29 www.sgs.com



Page 1 de 1



Certificat FR15/81841753

Le système de management de

IMERYS CERAMICS FRANCE – KAOLINS DE BRETAGNE

Usine de Lanvrian
56270 PLOEMEUR

Finistère (29530) : Loqueffret
Morbihan (56270) : Kerbrient, Kergantic et Lanvrian
France



a été audité et certifié selon les exigences de

ISO 14001 : 2015

Pour les activités suivantes

Extraction, traitement et vente de kaolins, micas et granulats.
Extraction, treatment and sales of kaolins, micas and aggregates.

Ce certificat est valable du 1 septembre 2021 au 18 mai 2024
et reste valable sous réserve des audits de surveillance satisfaisants
Version 8.

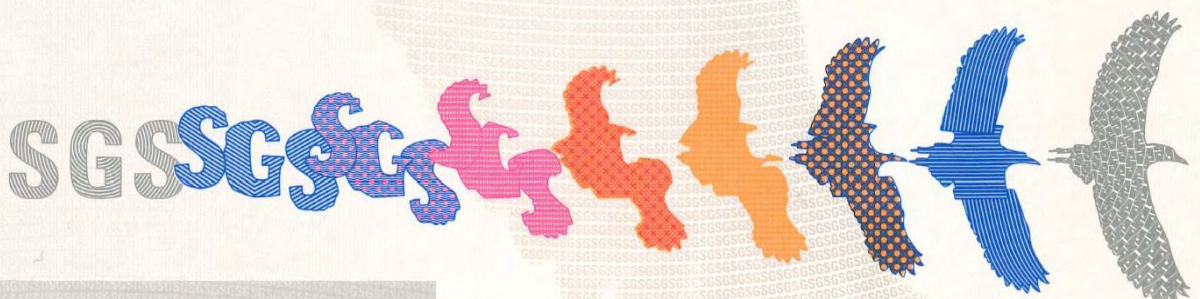
Autorisé par

SGS ICS

29, avenue Aristide Briand 94111 Arcueil Cedex France
t +33 (0)1 41 24 87 75 f +33 (0)1 73 01 71 29 www.sgs.com



Page 1 de 1





DÉMARCHE DE PROGRÈS CERTIFICAT

NIVEAU EXEMPLARITÉ - 2018 - 2021

Le site
Kergantic - PLOEMEUR
de la
société.
IMERYS CERAMICS FRANCE

a été évalué et a obtenu le
Niveau EXEMPLARITÉ POUR LA PÉRIODE 2018 – 2021
de la démarche Charte Environnement de l'UNICEM

Le 10 janvier 2018

Sylvie LEBRETON

Présidente
du Comité régional UNICEM Entreprises Engagées

Thierry BURLLOT

Vice-président
du Conseil régional de Bretagne

Patrick SÉAC'H

Directeur adjoint
de la DREAL-Bretagne





CERTIFICAT

Niveau « Exemplarité »

Imerys Ceramics France

Kaolins de Bretagne

A été évaluée selon la démarche charte RSE de l'UNICEM et a obtenu le Niveau « **Exemplarité** » pour la période **2019-2022**

Pour les sites de :

Lanvrian / Kergantic (56)

Kerbriant (56)

Loqueffret (29)

Évaluation réalisée par Fococert Environnement

Le 23 juillet 2019

Marie Morcui

Responsable du département RSF & Commerce Équitable

Sylvie Icbreton

Présidente UNICEM entreprises engagées

ANNEXE 2 :
POLITIQUE SQE DES KAOLINS DE
BRETAGNE
(FEVRIER 2021)

Lettre d'engagement SQE 2021 - ICF Kaolins de Bretagne

La Politique SQE des Kaolins de Bretagne s'inscrit dans la politique globale IMERYS.

Elle est basée sur un système de Management intégré SQE avec le principe de l'amélioration continue.

Nous nous engageons au travers de cette politique à œuvrer pour progresser dans les domaines de la sécurité et de la qualité, ainsi qu'à réduire nos émissions polluantes et tous risques de pollution. Nous nous engageons à respecter et faire appliquer l'ensemble des règles et exigences légales ou internes groupe (protocoles EHS IMERYS).

OBJECTIFS SECURITE

N°	Description	Objectifs	Situation	Mesure d'efficacité	
OBJ 1	Maturité rituels de management Sécu	≥ 3,3	0	0%	En cours
OBJ 2	Taux de mesures de prévention Take 5	≥ 95%	0	0%	En cours
OBJ 3	Maturité Dust Management		0	0%	En cours
OBJ 4	Remontée d'ISD Sécu	≥ 50/mois	0	0%	En cours
OBJ 5	Nombre de VFL/an	168/AN	0	0%	En cours
OBJ 6	Maturité 5S	≥ 3	0	0%	En cours
OBJ 7	Nombre de Take 5	>150	0	0%	En cours
OBJ 8	Taux d'ISD Sécu comportementale	≥ 40%	0	0%	En cours
OBJ 9	Nombre analyse de risques	72	0	0%	En cours
OBJ 10	Taux de réalisation Top 10 analyse de risques	100%	0	0%	En cours
OBJ 11	Nombre 1/4 d'heures Sécurité	132	0	0%	En cours

OBJECTIFS ENVIRONNEMENT

N°	Actions proposées	Objectifs	Situation	Mesure d'efficacité
OBJ 1	Eviter la prolifération herbe de la Pampa en végétalisant les zones découvertes	2ha	0%	0%
OBJ 2	Réunion avec les Parties Prenantes	≥ 10/AN	0%	0%
OBJ 3	Faire nouvelles zones de stockage déchets	100%	0%	0%
OBJ 4	Valorisation des déchets produits	≥ 40%	0%	0%
OBJ 5	Taux de réalisation du PA matrice environnementale	≥ 80%	0%	0%
OBJ 6	Nombre ISD Environnementale	24/AN	0	0%
OBJ 7	Taux arbre des causes sur ISD Majeures	1	0	0%

OBJECTIFS QUALITE

N°	Description	Objectifs	Situation	Mesure d'efficacité
OBJ 1	Suivi KPI's HSQE	100%		0%
OBJ 2	Suivi plan d'investissement YTD	100%		0%
OBJ 3	Suivi Saving YTD	100%		0%
OBJ 4	Customer Claim Ratio CCR	< 8		0%
OBJ 5	Average time to report to Customer	< 25 J		0%
OBJ 6	Tonnes produites	≥ A-1		0%
OBJ 7	OEE Ligne 1	≥ 85%		0%
OBJ 8	OEE Ligne 2	≥ 85%		0%
OBJ 9	OTIF	≥ 94%		0%
OBJ 10	ANT (≥ à 4 semaines)	≥ 80%		0%
OBJ 11	NCI Service (délai)	< 60/AN		0%
OBJ 12	Nombre réclamation fournisseur	≥ 5/AN		0%
OBJ 13	NCI Qualité Produit	< 50/AN		0%
OBJ 14	Nombre Comité Performance	10/AN		0%
OBJ 15	% Absenteisme (hors ALD)	< 5,8%		0%
OBJ 16	% Réalisation plan de formation	80%		0%
OBJ 17	Taux de panne fiabilité globale	< 5%		0%
OBJ 18	Iso NC Majeure	0		0%
OBJ 19	Iso NC Mineure	0		0%
OBJ 20	Iso Observation	0		0%

« Je m'engage à appliquer et faire appliquer cette politique sécurité-qualité-environnement sur les sites et à proportionner les moyens nécessaires à sa réalisation. Nous devons sans cesse nous remettre en cause, quelque soit le niveau hiérarchique afin à tout moment de penser Sécurité avant le reste, et d'associer l'EHSQ à un outil pour produire mieux, et non comme un frein à la productivité.

Nous devons réinventer cela ensemble, en s'impliquant au quotidien dans l'analyse de nos tâches. Travaillons ensemble à améliorer notre quotidien. »

Sandrine Peraud Degez, Directrice des Kaolins de Bretagne, le 09 février 2021

ANNEXE 3 :
LIASSES FISCALES
2018-2019-2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Imerys Ceramics France</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>43 Quai de Grenelle 75015 PARIS 15E</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31122020</u>					
		N-1 <u>31122019</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	499 917	CQ	450 813	49 104	24 431
		Concessions, brevets et droits similaires AF	250 436	AG	1 505 797	(1 255 361)	
		Fonds commercial (1) AH	1 460 202	AI	701 265	758 936	758 936
		Autres immobilisations incorporelles AJ	2 408 775	AK	302 417	2 106 358	863 618
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	11 462 051	AO	5 926 342	5 535 709	4 561 389
		Constructions AP	18 923 707	AQ	16 985 075	1 938 632	2 035 906
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	55 075 485	AS	45 467 041	9 608 444	6 361 465
		Autres immobilisations corporelles AT	5 341 375	AU	9 942 471	(4 601 095)	417 039
		Immobilisations en cours AV	8 819 487	AW		8 819 487	8 536 402
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	34 443 188	CV	9 653 534	24 789 654	25 934 119
		Créances rattachées à des participations BB		BC			
		Autres titres immobilisés BD	1 551	BE	1 524	26	26
		Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières* BH		70 524	BI		70 524	73 524	
TOTAL (II) BJ		138 756 704	BK	90 936 282	47 820 421	49 566 860	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	6 527 606	BM	19 322	6 508 284	8 107 203
		En cours de production de biens BN	1 240 987	BO	15 660	1 225 326	883 395
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	4 751 488	BS	4 487	4 747 001	6 501 338
		Marchandises BT	231 236	BU		231 236	197 095
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	7 351	BW		7 351	7 351
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	17 434 000	BY	439 383	16 994 617	16 563 686
		Autres créances (3) BZ	7 541 262	CA		7 541 262	11 246 399
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	59 714	CE		59 714	39 714
Disponibilités CF		660 771	CG		660 771	447 422	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	78 216	CI		78 216	97 086	
	TOTAL (III) CJ	38 532 635	CK	478 853	38 053 782	44 090 694	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN	6 722			6 722	1 492	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		177 296 062	IA	91 415 136	85 880 926	93 659 047	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 24 391 012.....)	DA	24 391 012	24 391 012	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	19 397 204	19 397 204	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 439 101	2 439 101	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	8 133 685	8 133 685	
	Report à nouveau	DH	(2 440 256)	111 657	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(5 651 969)	(2 551 914)	
	Subventions d'investissement	DJ	76 763		
	Provisions réglementées *	DK	2 031 620	1 911 409	
	TOTAL (I)	DL	48 377 160	53 832 155	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	32 804	11 492	
	Provisions pour charges	DQ	17 143 742	20 042 505	
	TOTAL (III)	DR	17 176 547	20 053 998	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	141 530	163 511	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 771 432	11 571 771	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 072 814	6 046 904	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 968 707	1 753 994	
	Autres dettes	EA	372 733	226 178	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	20 327 218	19 762 359		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	10 534		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	85 880 926	93 659 047		
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 185 687	19 598 848		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 231 882	FB		FC	4 231 882	4 066 317	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	62 652 295	FE		FF	62 652 295	72 295 022
			FG	4 798 600	FH		FI	4 798 600	12 193 240
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	71 682 778	FK		FL	71 682 778	88 554 580	
	Production stockée*					FM	4 057 857	6 421 280	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		11 400	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 603 287	3 924 595	
	Autres produits (1) (11)					FQ	87 785	119 152	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	77 431 708	99 031 008
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 053 471	2 206 167	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(24 003)	29 261	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 532 931	4 889 803	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 591 953	1 285 602	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	52 125 775	61 141 563	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 757 946	1 848 061	
	Salaires et traitements*					FY	13 651 595	15 103 840	
	Charges sociales (10)					FZ	5 229 775	6 042 447	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	2 670 468	3 284 031
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	263 364	87 321
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	625 941	1 290 930
	Autres charges (12)						GE	843 687	2 049 091
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	85 322 906	99 258 120	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(7 891 198)	(227 112)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 668	63 193	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 492	66 827	
	Différences positives de change					GN		4 852	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	7 160	134 872	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	6 722	436 492	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 956	14 803	
	Différences négatives de change					GS	66	6 319	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	13 744	457 616	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 584)	(322 743)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(7 897 782)	(549 855)	

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France

Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 031 260		130 380	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	425 918		658 920	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	3 409 806		2 774 399	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 866 986		3 563 700	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	85 343		178 244	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	262 925		237 976	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 800 986		6 196 694	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 149 255		6 612 916	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 717 730		(3 049 215)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(528 082)		(1 047 157)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	82 305 855		102 729 581	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	87 957 825		105 281 496	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(5 651 969)		(2 551 914)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		90 063	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	1 957 208		416 782
		- Crédit-bail immobilier	HQ	2 980		1 738
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			3 400	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	13 312		130 541	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			235 610		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6				obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7				Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
joindre en annexe) :						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
DONS		1 834				
BONI / MALI DE FUSION		13 338		965 760		
AMENDES ET PENALITES		5 063				
INDEMNITES TRANSACTIONELLES		40 700				
AUTRES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		24 408		65 500		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS Imerys Ceramics France</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2			
										Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	491 115	D8		D9	38 292		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 069 263	KE		KF	85 378		
CORPORELLES	Terrains					KG	10 344 149	KH		KI	1 261 867		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	14 101 966	KK		KL	349 690		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	631 744	KN		KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		4 556 277	KQ		KR	48 672		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		54 738 506	KT		KU	16 583 744		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV		KW			
	Matériel de transport*						4 409 673	KY		KZ	796 337		
	Matériel de bureau et mobilier informatique						963 232	LB		LC	29 041		
	Emballages récupérables et divers *							LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	8 536 402	LI		LJ	282 184		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	98 281 952	LO		LP	19 351 537		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	35 801 270	8V		8W	405			
Autres titres immobilisés					1P	1 551	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	73 524	1U		1V				
TOTAL IV					LQ	35 876 345	LR		LS	405			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	138 718 677	ØH		ØJ	19 475 614			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
										4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	29 490	DØ	499 917	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	35 227	LW	4 119 414	IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	143 965	LY	11 462 051	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	621 647	MB	13 830 009	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	631 744	MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	142 994	MH	4 461 954	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	16 246 765	MK	55 075 485	ML		
	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO			
	Matériel de transport			IV		MP	777 291	MQ	4 428 718	MR			
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	79 617	MT	912 657	MU			
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	(899)	NA	8 819 487	NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	18 011 382	NH	99 622 108	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	1 358 486	ØY	34 443 188	ØZ	
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C	1 551	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					1J		2E	3 000	2F	70 524	2G	
TOTAL IV					I3		NJ	1 361 486	NK	34 515 264	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	19 437 586	ØL	138 756 704	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	466 683	EL	13 620	EM	29 490	EN	450 813
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 675 581	PF	97 031	PG	32 369	PH	1 740 244
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI	5 150 971	PJ	246 106	PK	21 820	PL	5 375 258
Constructions	Sur sol propre	PM	12 458 269	PN	334 456	PO	626 557	PQ	12 166 168
	Sur sol d'autrui	PR	542 673	PS	20 306	PT		PU	562 979
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	4 065 346	PW	97 640	PX	142 995	PY	4 019 991
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	47 683 234	QA	1 905 121	QB	1 132 558	QC	48 455 797
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	4 094 238	QI	124 199	QJ	29 270	QK	4 189 167
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	843 711	QM	64 832	QN	64 166	QO	844 377
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	74 838 446	QV	2 792 662	QW	2 017 368	QX	75 613 740
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	76 980 712	ØP	2 903 313	ØQ	2 079 227	ØR	77 804 798

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	3 208	N2	N3	N4	N5	N6	3 208
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	5 241	P6	P7	P8	6 990	P9	(1 748)
Terrains	Q2	Q3	72 882	Q4	Q5	Q6	12 958	Q7	59 923
Constructions	Sur sol propre	R1	42 772	R2	R3	R4	15 759	R5	27 012
	Sur sol d'autrui	R7	854	R9	S1	S2	1 258	S3	(403)
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7	S8	S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	927	T4	162 159	T5	T6	57 675	T7	164 300
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	142 762	U3	U4	U5	50 710	U6	92 052
	Matériel de transport	U8	9 691	V1	V2	V3	4 572	V4	5 119
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	4 704	V8	V9	W1	10 766	W2	(6 062)
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8		W9	
TOTAL III	X2	927	X3	435 827	X4	X5	57 675	X6	260 327
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	927	NQ	444 276	NR	NS	57 675	NT	267 317
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	445 203	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	324 992	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
									120 211
									120 211

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	1 911 409	TM	445 203	TN	324 992	TO	2 031 620	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	1 911 409	TS	445 203	TT	324 992	TU	2 031 620	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	10 000	4B	16 082	4C		4D	26 082	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	1 492	4U	6 722	4V	1 492	4W	6 722	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	3 774 075	4Y	423 869	4Z	411 939	5A	3 786 004	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	16 268 430	5W	1 049 766	5X	3 960 458	5Y	13 357 738	
	TOTAL II	5Z	20 053 998	TV	1 496 439	TW	4 373 890	TX	17 176 547	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	771 126	6B		6C	1 890	6D	769 236
		- corporelles	6E	1 531 303	6F	1 443 671	6G	267 785	6H	2 707 189
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	9 867 150	9V		9W	213 615	9X	9 653 534
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	1 524	Ø7		Ø8		Ø9	1 524
	Sur stocks et en cours	6N	66 548	6P	77 337	6R	104 414	6S	39 470	
	Sur comptes clients	6T	434 499	6U	29 944	6V	25 060	6W	439 383	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B	12 672 152	TY	1 550 952	TZ	612 766	UA	13 610 338		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	34 637 560	UB	3 492 595	UC	5 311 649	UD	32 818 506		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	889 305	UF	1 589 974				
	- financières		UG	6 722	UH	1 492				
	- exceptionnelles		UJ	2 596 567	UK	3 720 182				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	70 524	UV		UW		70 524		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	509 987		509 987					
	Autres créances clients		UX	16 924 013		16 924 013					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	64 261		64 261					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 777		1 777				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 868 155		3 868 155				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	164 257		164 257				
		Divers		VP	53		53				
	Groupe et associés (2)		VC	3 389 955		3 389 955					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	52 801		52 801					
	Charges constatées d'avance		VS	78 216		78 216					
	TOTAUX			VT	25 124 003	VU	25 053 479	VV	70 524		
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 771 432		12 771 432						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 529 703		3 529 703						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	562 869		562 869						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 777		1 777					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	978 464		978 464						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 968 707		1 968 707						
Groupe et associés (2)		VI	263 439		263 439						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	109 294		109 294						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	20 185 687	VZ	20 185 687					
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	85 746	
		WF	63 174	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		22 572
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
		WI	524 150	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		529 214
		WJ	5 064	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8	
- imposées au taux de 0 %			ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	233 860		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	848 820	
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	871 444	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19%			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	1 785 917		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	8 309 331
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)	XI			
			déficit (II moins I)		XJ	7 460 511	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO	7 460 511

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour retraite	8X	276 048	8Y 378 219
Provision pour restructuration	8Z	138 538	9A 393 841
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C3S	9K	109 564	9L 99 384
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 524 150	YO 871 444
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS Imerys Ceramics France</u>										Néant <input type="checkbox"/> *																				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	111 657	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB																							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(2 551 914)		Dividendes	- Autres réserves	ZD																							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE																							
	TOTAL I	ØF	(2 440 256)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG		(2 440 256)																					
							ZH		(2 440 256)																					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :																		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ																									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR																									
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS																									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	4 443 415		6 864 443																						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	1 169 713		1 223 715																						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 965 224		6 929 128																						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 628 776		7 313 398																						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV																									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	34 918 646		38 810 877																						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	52 125 775		61 141 563																						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	651 394		809 524																						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 106 552		1 038 537																						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 757 946		1 848 061																						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	6 129 606		7 392 187																						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	9 620 334		12 312 066																						
DIVERS	- Montant brut des salaires *				ØB	11 531 175																								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS																									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%																					
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR																				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG																				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH																				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(7 460 511)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																						
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	829 038 000	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	5	6	2	0	0	8	1	5	1	0	0	1	1	9

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1 Terrain	122 145				122 145
	2 Aménagement de terrain	21 820		21 820		
	3 Installation générales agen	35 577		33 144		2 433
	4 Matériel et équipements	1 010 786		890 749		120 036
	5 Matériel de transport	29 270		29 270		
	6 Construction	510 613		510 613		
	7 Frais de recherche et de de	15 840		15 840		
	8 Construction Aménagements	14 870		14 870		
	9 Matériel de bureau	44 534		29 083		15 451
	10 Licences logiciel	33 770		30 911		2 858
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
	⑦	⑧	⑨				⑪	
I. Immobilisations*	1 127 764	5 618	5 619					
	2 2	2	2					
	3 8 003	5 569	5 569					
	4 123 837	3 801	3 801					
	5 500	500	500					
	6 140 402	140 402	140 402					
	7 4	4	4					
	8 2 000	2 000	2 000					
	9 18 558	3 107	3 107					
	10 2 862	4	4					
	11							
	12							
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			161 008				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois

12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	334.00
Dont apprentis	YF	1.00
Dont handicapés	YG	8.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	71 682 778
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	424 152
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	72 106 930

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	87 785
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	4 126 779
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	13 367
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4 227 932

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	15 497 979
Variation négative des stocks	OQ	1 636 871
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	40 220 290
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	994 250
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	842 215
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	262 925
TOTAL 3	OJ	59 454 532

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	16 880 330
-----------------------------	-----------------------------	----	------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	16 880 330
--	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

[Empty box for N° de dépôt]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Imerys Ceramics France

ADRESSE (voie) 43 Quai de Grenelle

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS 15E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 193 934

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination MIRCAL N° SIREN (si société établie en France) 333160620 % de détention 99.99 Nb de parts ou actions 12 193 934 Adresse : N° 43 Voie Quai de Grenelle Code Postal 75015 Commune PARIS 15E Pays FRA

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

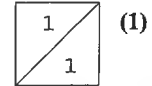
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Imerys Ceramics France

ADRESSE (voie) 43 Quai de Grenelle

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS 15E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

6

Forme juridique ZZZ Dénomination IMERYS MINERALS GmbH

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° Voie LUDWIGSMUHLE 13

Code Postal 95100 Commune SELB Pays DEU

Forme juridique ZZZ Dénomination DONBASSKERAMICA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° 21 Voie GAGARINA ST

Code Postal 85700 Commune VOLNOVAKHA Pays UKR

Forme juridique ZZZ Dénomination IMERYS CERAMICS PORTUGAL

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 96.58

Adresse : N° Voie CASAL DOS BRACAIS

Code Postal 2510 Commune VIGNOLA Pays PRT

Forme juridique SA Dénomination SOCIETE DES KAOLINS DE NOZAY

N° SIREN (si société établie en France) 302590690 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie LANVRIAN

Code Postal 56270 Commune PLOEMEUR Pays FRA

Forme juridique ZZZ Dénomination IMAF

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 40.00

Adresse : N° 269B Voie VIA CASSELINE

Code Postal 41058 Commune VIGNOLA Pays ITA

Forme juridique ZZZ Dénomination IMERYS CERAMICS EGYPT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 93.26

Adresse : N° 10B Voie OF RAMADON

Code Postal 99999 Commune CAIRO Pays EGY

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS Imerys Ceramics France
490096591 IS1

31/12/2020

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :	SCEA SAINT COLOMBES
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SEA
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	ZONE INDUSTRIELLE BEAUJARD
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	77160 POIGNY
Pays :	FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :	
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	
Pays :	

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

02012020

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial	27 012	27 012			27 012
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains	939 423	939 423			939 423
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS Imerys Ceramics France
490096591 IS1

31/12/2020

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : KAOLIN DE NOZAY
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SA
 N° / Type / Libellé voie :
 Complément de distribution : LANVRIAN
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 56270 PLOEMEUR
 Pays : FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre :
 N° / Type / Libellé voie :
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville :
 Pays :

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)
 Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
 Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
 Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
 Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
 Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
 Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 02012020

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction
et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la
détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

2464

31/12/2020

SAS Imerys Ceramics France
490096591 IS1

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	1 288
EBITDA fiscal de l'exercice	b	(6 649 591)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c-2)	

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c-1)	f	

C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) – (j) + (k)	l	

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)-(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

Titre du document TUP au 02 Janvier 2020

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	SAS Imerys Ceramics France 43 Quai de Grenelle 75015 PARIS 15E 490096591 IS1	31/12/2020
-----------------------------	---	------------

Le 23 Novembre 2019 la société ICF a procédé à la dissolution anticipée de la société SCEA Sainte Colombes et Kaolin de Nozay entraînant la transmission universelle du patrimoine de ces sociétés au profit d'Imerys Ceramics France le 02/01/2020 (date à l'issue du délai d'opposition des créanciers)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :			
SAS Imerys Ceramics France					
SIRET	4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7				
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:			
43 Quai de Grenelle					
75015 PARIS 15E					

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012007
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA IMERYS	
43 Quai de Grenelle	
75015 PARIS 15E	
SIRET	5 6 2 0 0 8 1 5 1 0 0 1 1 9

B ACTIVITE

Activités exercées	Exploitation de gravières et sablières,	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	---	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	7 460 512
	Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15%	
	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : PARJOINTCO NV
VEERKAE 5 Rotterdam NLD

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : IFS

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire (ECF):			
- du comptable :			
Tél:			
- du conseil :			
Tél:			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél:			
- N° d'agrément : <input type="checkbox"/>			

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS Imerys Ceramics France
490096591 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2020

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIR - CI En faveur de la recherche	528 082

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS Imerys Ceramics France

N° SIRET : 49009659100337

 Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
 8 Rue Courtois
 93500 PANTIN

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	848 820
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	848 820
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	5 651 969
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	2 657 361
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		19	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	8 309 331
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		7 460 511
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		7 460 511

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS Imerys Ceramics France

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
 8 Rue Courtois
 93500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		3 847 041
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis) M5ter
Déficits imputés	J9		
Déficits reportables	M6		3 847 041
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		7 460 511
Total des déficits restant à reporter	H9		11 307 552

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2021

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
 Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS Imerys Ceramics France

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 49009659100337

Exercice du : 01012020 au : 31122020

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	7 460 511
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	7 460 511
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	7 460 511

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3
--	----

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 (2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS Imerys Ceramics France

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises

SIRET Société intégrée : 49009659100337 8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions						
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA			FB						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD			FE						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ						
Autres régularisations (à détailler)				FG			FH						
TOTAL				FK			FL						
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK				FM			FN						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions							
		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %				E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS Imerys Ceramics France

N° SIRET : 49009659100337

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(7 460 511)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	(7 460 511)	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 43 Quai de Grenelle 75015 PARIS 15E		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122019	N-1 31122018				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ	491 115	466 683	24 431	22 722
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	250 436	250 436		2 684
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 460 202	701 265	758 936	538 936
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	2 358 625	1 495 006	863 618	82 441
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	5 782 760	4 561 389	4 195 182	
		Constructions AP	AQ	19 289 987	17 254 081	2 035 906	1 959 896
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	54 738 506	48 377 041	6 361 465	6 422 113
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	5 372 906	4 955 866	417 039	359 735
		Immobilisations en cours AV	AW	8 536 402		8 536 402	7 117 273
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	9 867 150	25 934 119	27 290 919	
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE	1 551	1 524	26	26
		Prêts BF	BG				47
		Autres immobilisations financières* BH	BI	73 524		73 524	72 424
	TOTAL (II) BJ		BK	89 151 816	49 566 860	48 064 403	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	8 134 318	27 115	8 107 203	8 561 151
		En cours de production de biens BN	BO	904 200	20 804	883 395	543 486
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	6 519 967	18 628	6 501 338	6 025 925
		Marchandises BT	BU	197 095		197 095	84 345
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	7 351		7 351	253 001	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	16 998 185	434 499	16 563 686	19 808 202
		Autres créances (3) BZ	CA	11 246 399		11 246 399	21 521 803
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	39 714		39 714	39 714
Disponibilités CF		CG	447 422		447 422	388 123	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	97 086		97 086	131 479	
	TOTAL (III) CJ	CK	44 591 742	501 047	44 090 694	57 357 233	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		1 492		1 492	29 042	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	183 311 912	89 652 864	93 659 047	105 450 679	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CP	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 24 391 012)	DA	24 391 012	24 391 012	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	19 397 204	19 397 204	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 439 101	2 439 101	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	8 133 685	8 133 685	
	Report à nouveau	DH	111 657	385 545	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 551 914)	2 531 078	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1 911 409	1 684 699	
TOTAL (I)	DL	53 832 155	58 962 326		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	11 492	13 827	
	Provisions pour charges	DQ	20 042 505	17 189 376	
	TOTAL (III)	DR	20 053 998	17 203 203	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	163 511	80 540	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 571 771	18 003 343	
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 046 904	7 468 440	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 753 994	3 467 141	
	Autres dettes	EA	226 178	258 878	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	19 762 359	29 278 344		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	10 534	6 805	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	93 659 047	105 450 679		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 598 848	29 278 344		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France							Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 066 317	FB		FC	4 066 317	2 432 084	
	Production vendue	biens * services *	FD	72 295 022	FE		FF	72 295 022	78 779 234
			FG	12 193 240	FH		FI	12 193 240	15 311 866
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	88 554 580	FK		FL	88 554 580	96 523 185	
	Production stockée*					FM	6 421 280	7 546 624	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	11 400	18 620	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 924 595	2 189 122	
	Autres produits (1) (11)					FQ	119 152	193 544	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	99 031 008	106 471 097
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 206 167	2 379 779	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	29 261	(15 548)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 889 803	4 964 742	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 285 602	845 290	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	61 141 563	65 455 264	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 848 061	1 870 668	
	Salaires et traitements*					FY	15 103 840	16 580 125	
	Charges sociales (10)					FZ	6 042 447	5 938 277	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	3 284 031	3 218 180	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	87 321	26 305	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 290 930	985 233	
	Autres charges (12)					GE	2 049 091	1 322 542	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	99 258 120	103 570 862	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(227 112)	2 900 235	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	63 193	9 472	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	66 827		
	Différences positives de change					GN	4 852	90 937	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	134 872	100 409	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	436 492	3 827	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14 803	13 137	
	Différences négatives de change					GS	6 319		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	457 616	16 964	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(322 743)	83 445	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(549 855)	2 983 680	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	502 454	D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 976 555	KE		KF	223 213			
CORPORELLES	Terrains					KG	9 888 597	KH		KI	110 102			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	15 661 040	KK		KL	75 455			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM	631 744	KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP	4 748 554	KQ	9 659			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	61 599 790	KT	18 339			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX			
		Matériel de transport*					KY	5 668 243	KZ		LA	32 752		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	937 528	LC		LD	11 758		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	7 117 273	LI		LJ	5 507 872			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	106 252 773	LO		LP	5 765 941			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U	36 786 070	8V		8W	7 200				
Autres titres immobilisés					1P	1 551	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	72 471	1U		1V	1 100				
TOTAL IV					LQ	36 860 093	LR		LS	8 300				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	146 591 876	ØH		ØJ	5 997 454				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	(11 400)	CØ	22 738	DØ	491 115	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	(874 815)	LV	5 320	LW	4 069 263	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP	(576 019)	LX	230 569	LY	10 344 149	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ	(200 521)	MA	1 835 052	MB	14 101 966	MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	631 744	MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	(218 179)	MG	420 116	MH	4 556 277	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	(1 862 943)	MJ	8 742 566	MK	54 738 506	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers					IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport					IV	(262 446)	MP	1 553 768	MQ	4 409 673	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	(82 418)	MS	68 473	MT	963 232	MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	4 088 743	MZ		NA	8 536 402	NB		
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IY	886 214	NG	12 850 546	NH	98 281 952	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØX	992 000	ØY	35 801 270	ØZ		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	1 551	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	47	2F	73 524	2G		
	TOTAL IV					I3		NJ	992 047	NK	35 876 345	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	13 870 653	ØL	138 718 677	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	479 732	EL	9 690	EM	22 738	EN	466 683			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	1 580 421	PF	100 480	PG	5 320	PH	1 675 581			
Terrains			PI	5 055 414	PJ	229 290	PK	133 733	PL	5 150 971			
Constructions	Sur sol propre		PM	13 812 558	PN	391 005	PO	1 745 295	PQ	12 458 269			
	Sur sol d'autrui		PR	520 706	PS	21 967	PT		PU	542 673			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	4 375 478	PW	109 985	PX	420 116	PY	4 065 346			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	54 198 311	QA	2 183 033	QB	8 698 109	QC	47 683 234			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport		QH	5 400 860	QI	240 220	QJ	1 546 841	QK	4 094 238			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	824 793	QM	87 389	QN	68 471	QO	843 711			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
TOTAL III			QU	84 188 124	QV	3 262 890	QW	12 612 568	QX	74 838 446			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	86 248 278	ØP	3 373 061	ØQ	12 640 627	ØR	76 980 712			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	1 425	N2		N3		N4		N5		N6	1 425
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	5 330	P6		P7		P8	6 800	P9		Q1	(1 470)
Terrains	Q2	Q3	54 633	Q4		Q5		Q6	8 701	Q7		Q8	45 932
Constructions	Sur sol propre	Q9	27 441	R2		R3		R4	7 900	R5		R6	19 541
	Sur sol d'autrui	R7	1 497	R9		S1		S2	1 067	S3		S4	430
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	7 433	S7		S8		S9	3 389	T1		T2	4 043
Inst. techniques mat. et outillage	T3	48 363	T4	168 748	T5	18 469	T6	139 354	T7	139 354	T8	T9	59 287
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	139 521	U3		U4		U5	33 312	U6		U7	106 209
	Matériel de transport	U8	9 339	V1		V2		V3	20 338	V4		V5	(10 998)
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	9 637	V8		V9		W1	7 327	W2		W3	2 309
	Emballages récup. et divers	W4		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2	48 363	X3	418 252	X4	18 469	X5	221 390	X6	221 390	X7	X8	226 755
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL					NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	48 363	NQ	425 007	NR	18 469	NS	228 191	NT	228 191	NU	NV	226 710
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	473 371	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	246 661	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	226 710			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	1 684 699	TM	473 371	TN	246 661	TO	1 911 409	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	1 684 699	TS	473 371	TT	246 661	TU	1 911 409	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	10 000	4B		4C		4D	10 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	3 827	4U	1 492	4V	3 827	4W	1 492	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	3 994 086	4Y	318 524	4Z	538 535	5A	3 774 075	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	13 195 290	5W	6 680 446	5X	3 607 306	5Y	16 268 430	
	TOTAL II	5Z	17 203 203	TV	7 000 464	TW	4 149 669	TX	20 053 998	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	772 071	6B		6C	945	6D	771 126
		- corporelles	6E	2 010 447	6F	(377)	6G	478 766	6H	1 531 303
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	9 495 150	9V	435 000	9W	63 000	9X	9 867 150
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	1 524	Ø7		Ø8		Ø9	1 524
	Sur stocks et en cours	6N	933 078	6P	49 085	6R	915 615	6S	66 548	
	Sur comptes clients	6T	907 090	6U	86 379	6V	558 971	6W	434 499	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	221 651	6Y		6Z	221 651	7A		
	TOTAL III	7B	14 341 015	TY	570 087	TZ	2 238 950	UA	12 672 152	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	33 228 918	UB	8 043 922	UC	6 635 280	UD	34 637 560	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	1 378 251	UF	3 794 054				
	- financières		UG	436 492	UH	66 827				
	- exceptionnelles		UJ	6 196 694	UK	2 774 399				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut			
				A 1 an au plus			
				A plus d'un an			
				3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	73 524	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	476 760	476 760		
	Autres créances clients		UX	16 521 425	16 521 425		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	6 065	6 065		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 150 014	2 150 014	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	65 440	65 440	
		Divers		VP	53	53	
	Groupe et associés (2)		VC	8 847 693	8 847 693		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	177 133	177 133		
	Charges constatées d'avance		VS	97 086	97 086		
	TOTAUX		VT	28 415 195	28 341 671	73 524	
RENOIS	(1)	Montant des -- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	8 998		
		-- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	9 046		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut			
				A 1 an au plus			
				A plus d'1 an et 5 ans au plus			
				A plus de 5 ans			
				4			
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 571 771	11 571 771			
Personnel et comptes rattachés		8C	3 973 303	3 973 303			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 257 657	1 257 657			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 408	5 408		
	Obligations cautionnées		VX				
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	810 534	810 534			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 753 994	1 753 994			
Groupe et associés (2)		VI	5 710	5 710			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	220 468	220 468			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	19 598 848	19 598 848			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			
		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019			
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
		WF	84 763	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	24 842	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 286 249	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	4 774	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	274 258
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	1 674 890	
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	712 433	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	2 257 583	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD		
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI (1 047 157)		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	5 521 931
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI		
			déficit (II moins I)			XJ	3 847 041
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO	3 847 041

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour retraite	8X	151 000	8Y 399 010
Provision pour restructuration	8Z	1 035 866	9A 207 779
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C3S	9K	99 383	9L 105 643
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 1 286 249	YO 712 433
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France										Néant <input type="checkbox"/> *																				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	385 545	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB																							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 531 078		— Autres réserves	ZD																								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	2 804 967																							
	TOTAL I	ØF	2 916 624		Autres répartitions	ZF																								
				Report à nouveau	ZG	111 657																								
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	2 916 624																							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :																		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ																									
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR																									
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS																									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	6 864 443		6 872 753																						
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	1 223 715		1 104 908																						
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	6 929 128		9 271 466																						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 313 398		5 932 393																						
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV																									
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	38 810 877		42 273 742																						
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	61 141 563		65 455 264																						
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	809 524		892 623																						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 038 537		978 045																						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	1 848 061		1 870 668																					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	7 392 187		7 468 706																						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	12 312 066		11 736 707																						
DIVERS	— Montant brut des salaires *				ØB	13 127 877																								
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS																									
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%																					
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR																			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG																								
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH																								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(3 847 041)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																						
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	5	6	2	0	0	8	1	5	1	0	0	1	1	9

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Terrains	96 835			96 835
	2	Terrains Aménagements	131 055	131 055		
	3	Installations générales age	14 193	14 193		
	4	Matériels et équipements	6 759 932	6 715 475		44 457
	5	Matériel transport	1 424 729	1 417 801		6 928
	6	Construction	1 726 524	1 636 767		89 757
	7	Frais de Recherches Et Deve	22 739	22 739		
	8	Construction Aménagements	193 056	193 056		
	9	Matériel de Bureau	2 233	2 233		
	10	Licences Logiciels	3 200	3 200		
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
	⑦	⑧	⑨				⑪	
I. Immobilisations*	1	215 795	118 960	118 960				
	2	2 019	2 019	2 019				
	3	219	219	219				
	4	167 393	122 936	122 936				
	5	203 306	196 378	196 378				
	6	26 601	(63 156)	(63 156)				
	7	350	350	350				
	8	43 154	43 154	43 154				
	9	34	34	34				
	10	49	49	49				
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			420 943				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^②

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ^⑦ = ^② + ^③ + ^④ - ^⑤ - ^⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS Imerys Ceramics France	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS Imerys Ceramics France** Néant *

Exercice ouvert le :**01.01.2019**..... et clos le :**31.12.2019**..... Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	334.00
Dont apprentis	YF	1.00
Dont handicapés	YG	8.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	88 554 580
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	477 921
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	89 032 501

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	119 152
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	11 400
Variation positive des stocks	OD	6 709 121
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	64 394
TOTAL 2	OM	6 904 068

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	18 902 153
Variation négative des stocks	OQ	1 602 703
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	46 228 407
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	607 654
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 049 091
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	55 873
TOTAL 3	OJ	69 445 882

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	26 490 686
-----------------------------	------------------------------------	-----------	-------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	26 490 686
--	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).
 (*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Imerys Ceramics France

ADRESSE (voie) 43 Quai de Grenelle

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS 15E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	193 934
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 572

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination MIRCAL

N° SIREN (si société établie en France) 333160620 % de détention 99.99 Nb de parts ou actions 12 193 934

Adresse : N° 43 Voie Quai de Grenelle

Code Postal 75015 Commune PARIS 15E Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

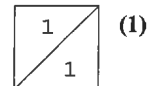
Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Imerys Ceramics France

ADRESSE (voie) 43 Quai de Grenelle

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS 15E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

7

Forme juridique ZZZ Dénomination IMERYS MINERALS GmbH

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° Voie LUDWIGSMUHLE 13

Code Postal 95100 Commune SELB Pays DEU

Forme juridique ZZZ Dénomination DONBASSKERAMICA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° 21 Voie GAGARINA ST

Code Postal 85700 Commune VOLNOVAKHA Pays UKR

Forme juridique SCE Dénomination SAINTE COLOMBE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° Voie USINE DE BEAUJARD

Code Postal 77160 Commune POIGNY Pays FRA

Forme juridique ZZZ Dénomination IMERYS CERAMICS PORTUGAL

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 96.58

Adresse : N° Voie CASAL DOS BRACAS

Code Postal 2510 Commune VIGNOLA Pays PRT

Forme juridique SA Dénomination SOCIETE DES KAOLINS DE NOZAY

N° SIREN (si société établie en France) 302590690 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie LANVRIAN

Code Postal 56270 Commune PLOEMEUR Pays FRA

Forme juridique ZZZ Dénomination IMAF

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 40.00

Adresse : N° 269B Voie VIA CASSELINE

Code Postal 41058 Commune VIGNOLA Pays ITA

Forme juridique ZZZ Dénomination IMERYS CERAMICS EGYPT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 93.26

Adresse : N° 10B Voie OF RAMADON

Code Postal 99999 Commune CAIRO Pays EGY

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	SAS Imerys Ceramics France 43 Quai de Grenelle	31/12/2019
	75015 PARIS 15E 490096591 IS1	

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA REDEVANCE GOUDARD	01012020	31012020	23 822		
Sci Pepinieres Nomblot Bruneau	01012020	31012020	2 436		
PANALATICAL	01012020	31012020	1 740		
CCA COT UDEM	01012020	31012020	1 800		
CCA COT POLE MER	01012020	31012020	1 500		
Air Liquide	01012020	30092020	1 090		
Air Liquide	01012020	31052021	97		
Air Liquide	01012020	31102021	134		
Air Liquide	01012020	31052021	432		
Archiveco	01012020	31082020	1 584		
BNP PARIBAS Lease Group	01012020	31032020	427		
Chubb Incendie	01012020	31102020	756		
Chubb Incendie	01012020	31102020	508		
Chubb Incendie	01012020	31012020	25		
CM CIC Leasing Solution	01012020	31012020	26		
CM CIC Leasing Solution	01012020	29022020	53		
CM CIC Leasing Solution	01012020	29022020	184		
CM CIC Leasing Solution	01012020	29022020	26		
Cru Publishing Ltd	01012020	31102020	3 386		
Dalkia France	01012020	30092020	1 304		
Dassault Systemes SA	01012020	31032020	1 588		
Dimo Maint	01012020	31032020	279		
Dimo Maint	01012020	30042020	360		
Diot Courtier Assurances	01012020	31052020	3 107		
ECOLAB PEST FRANCE	01012020	31122020	804		
EDF Entreprises Grands Clients	01012020	31102020	400		
Euler Hermes	01012020	31012020	346		
Euler Hermes	01012020	29022020	147		
Farago	01012020	31032020	77		
GE Capital Equipement Finance	01012020	29022020	204		
Groupe Revue Fiduciaire	01012020	31122020	201		
Imerys SA	01012020	31052021	498		
J J Ussel	01012020	31032020	3 000		
Karcher Sas	01012020	30092020	608		
Kelcible	01012020	31052020	150		
Konica Minolta	01012020	31012020	80		
Lamy SA	01012020	31072020	642		
Mail Finance	01012020	29022020	163		
Ouest Energie	01012020	31012020	383		
Pitney Bowes	01012020	31012020	7		
Pitney Bowes	01012020	30062020	349		
Recygo	01012020	31012020	54		
RELAIS SECURITE	01012020	30092020	352		
Sage France Sa	01012020	31102020	1 526		
Sage France Sa	01012020	31122020	4 727		
Siren	01012020	29022020	129		
SnCF Reseau	01012020	30062020	89		

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction
et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la
détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**A – Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	1 940
EBITDA fiscal de l'exercice	b	1 935 578
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	c	

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c)	f	

C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A – Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) – (j) + (k)	l	

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS Imerys Ceramics France	
SIRET	4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
43 Quai de Grenelle	
75015 PARIS 15E	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012007
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA IMERYS	
43 Quai de Grenelle	
75015 PARIS 15E	
SIRET	5 6 2 0 0 8 1 5 1 0 0 1 1 9

B ACTIVITE	
Activités exercées	Exploitation de gravières et sablières, <input type="checkbox"/> Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	0		3 847 042
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15%
Autres PV imposables à 19%	PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : PARJOINTCO NV VEERKAE 5 Rotterdam NLD	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/>	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé :

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable :	Tél :
- du conseil :	Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :	Tél :
- N° d'agrément :	

Ce gid Group

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS Imerys Ceramics France

du 01012019

Adresse 43 Quai de Grenelle 75015 PARIS 15E

au 31122019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MME PERAUD-DEGREZ Sandrine PERAUD-DEGREZ DIRECTEUR HUV NORD FRANCE	0046 all. DU GREEN DOMAINE DU GOLF DE SAINT LAURENT 56400 PLOEMEL FRA
2	M SEVAGEN Alexandre R&D DIRECTOR FOR CERAMICS	0007 r. Des Ecoles 87000 LIMOGES FRA
3	M BARDE David RESP GEOLOGIE ET MINES	0027 av. Du Général De Gaulle 66240 ST ESTEVE FRA
4	M BOURGY Luc RAW MATERIAL S& TECHNOLOGY MANAGER	0022 r. Joseph Sanfourche 87170 IISLE
5	M BEZARD Didier RESPONSABLE PROCEDES ET PROJETS	0008 all. Général Brosset 87000 LIMOGES FRA
6	M BOURDELY Luc COMMERCIAL MANAGER TABLEWARE	0019 r. Joseph Wresinski 87000 LIMOGES FRA
7	M DUHAMET Dominique RESP SITES FELDSPATHS FRANCE	0067 r. Du Cheveau-Fug 03100 MONTLUCON FRA
8	M D'AGIER DE RUFOSSE Philippe RESPONSABLE DES SITES QUARTZ	La Ligorie 24420 SORGES ET LIGNEUX EN PERIGORD
9	M MALCOR DEYDIER DE PIERREFEU Etienne CONTROLEUR FINANCIER EMEA	0002 av. Gallieni 92400 COURBEVOIE FRA
10	MME CIVILISE Anne CIVILISE CONTROLEUR DE GESTION SENIOR	0017 ch. De Trocher 29000 QUIMPER FRA

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	168 030		2 156	170 186	10 574			180 761
2	153 389		2 335	155 724	6 701			162 426
3	136 330		2 585	138 916	11 130			150 047
4	104 748		1 624	106 373	17 082			123 455
5	128 539		3 351	131 890	2 915			134 805
6	126 258		1 561	127 820	12 451			140 271
7	120 930		1 821	122 752	3 925			126 677
8	101 808		1 841	103 649	6 603			110 252
9	105 727			105 727	3 736			109 464
10	100 443		1 753	102 197	11 612			113 810
**	1 246 208		19 030	1 265 239	86 733			1 351 973

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	6 362
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	37 712
Total	44 075

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 396 048	– de l'exercice 2019.. ⑩	(3 847 041)
– de l'exercice précédent ⑩	1 473 114	– de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire MME IHUEL Marie-Hélène Responsable Comptable		À PARIS 15E, le 12052020	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS Imerys Ceramics France
490096591 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2019

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	2 040

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	1 045 117

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS Imerys Ceramics France

N° SIRET : 49009659100337

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	1 674 890
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	1 674 890
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	2 551 914
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	2 970 017
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	5 521 931
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		3 847 041
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		3 847 041

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2020

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS Imerys Ceramics France

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
 8 Rue Courtois
 93500 PANTIN

Exercice du : 01012019 au : 31122019

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	3 847 041
Total des déficits restant à reporter	H9	3 847 041

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ER
2020ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS Imerys Ceramics France

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 49009659100337

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		3 847 041	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY		3 847 041	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		3 847 041	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumis au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS Imerys Ceramics France

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises

SIRET Société intégrée : 49009659100337 8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012019 au : 31122019

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes		FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH		
TOTAL		FK			FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK		FM			FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2020

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS Imerys Ceramics France

N° SIRET : 49009659100337

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		(3 847 041)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		(3 847 041)	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : **Imerys Ceramics France** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **1 | 2**

 Adresse de l'entreprise **43 Quai de Grenelle 75015 Paris 15e** Durée de l'exercice précédent * **1 | 2**

 Numéro SIRET * **4 | 9 | 0 | 0 | 9 | 6 | 5 | 9 | 1 | 0 | 0 | 3 | 3 | 7** Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ	502 454	479 732
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	250 437	247 752
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 240 202	701 265
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 485 917	1 403 475
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	9 888 597	5 693 415
	Constructions	AP	AQ	21 041 340	19 081 444
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	61 599 790	55 177 677
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 605 772	6 246 036
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW	7 117 274	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	36 786 070	9 495 151
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1 551	1 524
	Prêts	BF	BG	48	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	72 424	
	TOTAL (II)	BJ	146 591 876	98 527 472	48 064 404
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	9 412 806
En cours de production de biens			BN	543 487	
En cours de production de services			BP		
Produits intermédiaires et finis			BR	6 107 350	81 425
Marchandises			BT	84 345	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	253 001	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 715 293	907 091
		Autres créances (3)	BZ	21 743 455	221 652
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	39 715
Disponibilités	CF		388 123		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	131 479		
	TOTAL (III)	CJ	59 419 054	2 061 821	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	29 043		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	206 039 973	100 589 294	105 450 680	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise		Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :24.391.012.)	DA	24 391 012		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	19 397 205		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 439 101		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	8 133 685		
	Report à nouveau	DH	385 545		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 531 075		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1 684 695		
	TOTAL (II)	DL	58 962 325		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	13 827		
	Provisions pour charges	DQ	17 189 377		
	TOTAL (III)	DR	17 203 204		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	80 540		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 003 344		
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 468 440		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 467 141		
	Autres dettes	EA	258 875		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	29 278 344		
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED	6 805	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	105 450 680		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	29 278 344			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Désignation de l'entreprise : Imerys Ceramics France Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 432 085	FB	FC	2 432 085	
	Production vendue { biens * services *	FD	78 779 234	FE	FF	78 779 234	
		FG	15 311 866	FH	FI	15 311 866	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	96 523 186	FK	FL	96 523 186	
	Production stockée *				FM	7 546 624	
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	18 620	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	2 189 123	
	Autres produits (1) (11)				FQ	193 544	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	106 471 097
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	2 379 780	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(15 549)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	4 964 743	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	845 297	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	65 455 264	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 870 668	
	Salaires et traitements *				FY	16 580 125	
	Charges sociales (10)				FZ	5 938 277	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	3 218 187
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	26 306
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	985 234	
	Autres charges (12)				GE	1 322 543	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	103 570 862	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 900 235
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	9 472	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	90 937	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	100 410	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	3 827	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	13 137	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	16 964	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	83 446
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 983 680

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Imerys Ceramics France		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	7 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	162 564	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 604 427	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 773 991	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	70 348	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	133 711	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	2 543 309	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 747 369	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(973 378)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(520 776)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	108 345 498
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	105 814 420
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	2 531 078
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	23 310
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	230 518
			– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	2 180
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	199 365
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	281 004	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Cf. Annexe			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Imerys Ceramics France Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise Imerys Ceramics France	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	473 465	EL	7 791	EM	1 524	EN	479 732
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 533 781	PF	46 640	PG		PH	1 580 422
Terrains		PI	4 887 313	PJ	185 770	PK	17 668	PL	5 055 415
Constructions	Sur sol propre	PM	14 719 087	PN	360 302	PO	1 266 829	PQ	13 812 559
	Sur sol d'autrui	PR	531 977	PS	19 065	PT	30 335	PU	520 707
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	4 846 185	PW	63 920	PX	534 626	PY	4 375 478
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	63 180 082	QA	2 204 055	QB	11 185 825	QC	54 198 312
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	5 979 433	QI	237 164	QJ	815 737	QK	5 400 860
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	896 683	QM	93 475	QN	165 365	QO	824 794
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	95 040 760	QV	3 163 750	QW	14 016 385	QX	84 188 124	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	97 048 007	ØP	3 218 181	ØQ	14 017 909	ØR	86 248 278	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	7 514	P6	P7	P8	3 015	P9	Q1	4 500		
Terrains	Q2	Q3	35 124	Q4	Q5	Q6	2 275	Q7	Q8	32 849		
Constructions	Sur sol propre	R1	42 620	R2	R3	R4	5 706	R5	R6	36 914		
	Sur sol d'autrui	R7	602	R9	S1	S2	521	S3	S4	82		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	9 910	S7	S8	S9	1 305	T1	T2	8 604		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	42 164	T4	149 468	T5	T6	46 924	T7	117 255	T8	T9	27 453
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	118 557	U3	U4	U5	34 013	U6	U7	84 544		
	Matériel de transport	U8	846	V1	V2	V3	21 546	V4	V5	(20 700)		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	6 531	V8	V9	W1	5 101	W2	W3	1 430		
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7		W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	42 164	X3	363 659	X4	X5	46 924	X6	187 722	X7	X8	171 177
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM					NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	42 164	NQ	371 174	NR	NS	46 924	NT	190 737	NU	NV	175 677
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	413 337	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	237 660	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	175 677				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise		Imerys Ceramics France				Néant <input type="checkbox"/>				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
		1	2	3	4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	1 509 023	TM	413 337	TN	237 660	TO	1 684 699	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	1 509 023	TS	413 337	TT	237 660	TU	1 684 699	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	41 775	4B	5 000	4C	36 775	4D	10 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	3 827	4V		4W	3 827	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4 318 432	4Y	336 234	4Z	660 580	5A	3 994 086	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	13 652 966	5W	1 644 000	5X	2 101 675	5Y	13 195 291	
	TOTAL II	5Z	18 013 173	TV	1 989 061	TW	2 799 030	TX	17 203 204	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	431 013	6B	341 058	6C	6D	772 071	
		- corporelles	6E	1 590 936	6F	788 914	6G	369 403	6H	2 010 448
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	9 495 151	9V		9W		9X	9 495 151
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	1 524	Ø7		Ø8		Ø9	1 524
	Sur stocks et en cours	6N	1 104 090	6P	6 545	6R	177 556	6S	933 078	
	Sur comptes clients	6T	897 866	6U	19 761	6V	10 536	6W	907 091	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	221 652	6Y		6Z		7A	221 652	
	TOTAL III	7B	13 742 233	TY	1 156 278	TZ	557 495	UA	14 341 016	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	33 264 429	UB	3 558 676	UC	3 594 186	UD	33 228 919	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	1 011 539	UF	1 989 758				
	- financières		UG	3 827	UH					
	- exceptionnelles		UJ	2 543 309	UK	1 604 427				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>Imerys Ceramics France</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	48	UR	48	US	
	Autres immobilisations financières	UT	72 424	UV	72 424	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	977 968		977 968		
	Autres créances clients	UX	19 737 326		19 737 326		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	9 773		9 773		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 744 605		3 744 605	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	53		53	
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	17 987 797		17 987 797		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 226		1 226		
	Charges constatées d'avance	VS	131 479		131 479		
	TOTAUX		VT	42 662 699	VU	42 662 699	VV
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 003 344		18 003 344		
Personnel et comptes rattachés		8C	4 436 932		4 436 932		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 420 503		1 420 503		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	624 166		624 166		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	986 838		986 838		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	3 467 141		3 467 141		
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	258 879		258 879		
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	29 197 804	VZ	29 197 804		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

Désignation de l'entreprise : Imerys Ceramics France		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises à l'IR) ou des associés							WA	2 531 078
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	89 926		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	69 101	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	20 825	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	441 877	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	505 229	
	Amendes et pénalités		WJ	63 352	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	537 693
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	1 355 242	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	5 019 167	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	ZFUTE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	1 924 387	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	1 693 081				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 693 081				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Imerys Ceramics FranceNéant **I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provision pour retraite	8X	336 234	8Y	660 580
Provision pour restructuration	8Z		9A	632 215
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
C3S	9K	105 643	9L	108 905
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	441 877	YO	1 401 700
		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : Imerys Ceramics France													Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	373 048	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
							- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	5 500 476		Dividendes			ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF				5 487 978				
	TOTAL I	ØF	5 873 524		Report à nouveau			ZG					385 546			
											TOTAL II		ZH			5 873 524
RENSEIGNEMENTS DIVERS													Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	6 872 754				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	1 104 909				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	9 271 466				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5 932 393				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	42 273 743				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	65 455 264				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	892 623				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	978 045				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	1 870 668				
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	7 468 706				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	11 736 707				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *										ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%				
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	1 693 081	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 6 2 0 0 8 1 5 1 0 0 1 1 9	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **Imerys Ceramics France**Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1	Matériels et équipements	918 886	787 987		130 89
	2	Matériel transport	300 724	297 912		2 81
	3	Construction aménagements	24 444	24 444		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)	
				⑩				
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
	⑦	⑧	⑨				⑪	
I - Immobilisations*	1	71 845	(59 054)		(59 054)			
	2	83 667	80 855		80 855			
	3	3 155	3 155		3 155			
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					24 956		
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Imerys Ceramics France

 Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12,80% ❷.

24 956

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶*.

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)			
❶		❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Imerys Ceramics France</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: <u>Imerys Ceramics France</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2018</u> et clos le: <u>31/12/2018</u>		Données en nombre de mois 1 2	
Déclaration des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		YP	334
dont apprentis		YF	1
dont handicapés		YG	8
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
Calcul de la valeur ajoutée			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	96 523 186
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	158 792
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	96 681 977
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	193 544
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	18 620
Variation positive des stocks		OD	7 592 241
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	2 790
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	7 807 195
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	19 177 170
Variation négative des stocks		OQ	875 359
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	50 779 527
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	553 238
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 322 543
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	133 711
TOTAL 3		OJ	72 841 549
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG 31 647 624
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	31 647 624
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 8	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)


(1)

 Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Imerys Ceramics France

ADRESSE (voie) 43 Quai de Grenelle

CODE POSTAL 75015 VILLE Paris 15e

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	12 193 934
---	----	---	--	----	------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 572
---	----	---	--	----	-------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SA	Dénomination	MIRCAL
N° SIREN (si société établie en France)	3 3 3 1 6 0 6 2 0	% de détention	99,99
Nb de parts ou actions	12 193 934		
Adresse :	N° 43	Voie	Quai de Grenelle
	Code Postal 75015	Commune	PARIS
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11625 * 19

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Imerys Ceramics France

ADRESSE (voie) 43 Quai de Grenelle

CODE POSTAL 75015 VILLE Paris 15e

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 8

Forme juridique GMBH Dénomination IMERYS MINERALS Gmbh
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00
 Adresse : N° Voie LUDWIGSMUHLE 13
 Code Postal 95100 Commune SELB Pays DE

Forme juridique SA Dénomination DONBASSKERAMICA
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00
 Adresse : N° 21 Voie GAGARINA ST
 Code Postal 85700 Commune VOLNOVAKHA Pays UA

Forme juridique SCEA Dénomination SAINTE COLOMBE
 N° SIREN (si société établie en France) 380174623 % de détention 99,99
 Adresse : N° Voie USINE DE BEAUJARD
 Code Postal 77160 Commune POIGNY Pays

Forme juridique SA Dénomination IMERYS CERAMICS PORTUGAL
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 96,58
 Adresse : N° Voie CASAL DOS BRACAI
 Code Postal 2510 Commune VIGNOLA Pays PT

Forme juridique SA Dénomination SOCIETE DES KAOLINS DE NOZAY
 N° SIREN (si société établie en France) 302590690 % de détention 88,78
 Adresse : N° Voie LANVRIAN
 Code Postal 56270 Commune PLOEMEUR Pays

Forme juridique SPA Dénomination IMAF
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 40,00
 Adresse : N° 269 B Voie VIA CASSELINE
 Code Postal 41058 Commune VIGNOLA Pays IT

Forme juridique Dénomination IMERYS CERAMICS EGYPT
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 93,26
 Adresse : N° 10 B Voie OF RAMADON
 Code Postal Commune CAIRO Pays EG

Forme juridique Dénomination ARDOISE ET JARDIN
 N° SIREN (si société établie en France) 529104499 % de détention 100,00
 Adresse : N° 56 Voie RUE ALBERT CAMUS
 Code Postal 49800 Commune TRELAZE Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2059-H-SD

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

N° de dépôt

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL



(1)

Néant *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DETENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
							Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
							Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
							Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
							Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
							Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;

* Si déposé néant, cocher la case.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2059-I-SD



(1)

Néant *

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DETENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si déposé néant, cocher la case.

N° 11084*20

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
SAS Imerys Ceramics France	43 Quai de Grenelle
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SIRET 4 9 0 0 9 6 5 9 1 0 0 3 3 7	75015 Paris 15e
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
43 QUAI DE GRENELLE	
75015 Paris 15e	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 0 7
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA IMERYS	
43 Quai de Grenelle	
75015 Paris 15e	SIRET 5 6 2 0 0 8 1 5 1 0 0 1 1 9

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Extractions de minéraux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	1 193 081	Bénéfice imposable à 28%	500 000	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%				

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	-------------------------------------	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
43 Quai de Grenelle 75015 Paris 15e	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date: 09/05/2019
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Lieu: Paris 15e
	Qualité et nom du signataire: MME IHUEL Marie-Hélène
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature: Responsable Comptable

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

